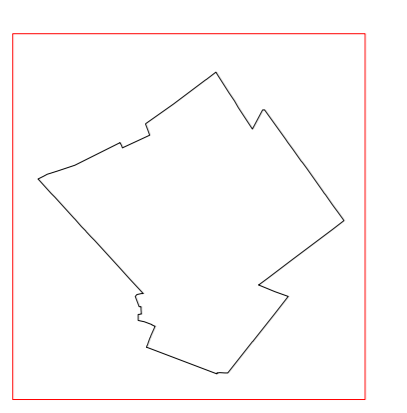


Carte Communale

PLAN 1/1

Éléments constitutifs du Porter à Commission (P.A.C) Art R.121-1 du Code de l'Urbanisme



Servitudes d'Utilité Publique

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord
D.D.T.M 59

Type Procédure : CARTE COMMUNALE
Date de mise à jour : 2015/02/11
Échelle : 1/4 000ème

Service Utilisateur des Territoires et de la Mer du Nord
Sources : Gestionnaire Servitudes (S) Gestion / Pui-03/10
Émail : sbrunault@nordpasdecalais.fr

Légende

- Limite communale
- Bâtiments

I3 Protection des Canalisations de Transport de Gaz.

Règlement de Sécurité des Ouvrages de Transport de Gaz combustible par Canalisation.
Arrêté du 4 Août 2006

Bande de Servitude: BLECOURT - HAYNECOURT DN 100
Largeur Totale : 4 m
Droite : 2 m
Gauche : 2 m

Classement des Canalisations:
A = Régions Désertiques ou Montagneuses, pâturages, terres de cultures, forêts, zones rurales.
B1 = Secteurs d'une densité à l'hectare de logements et de locaux correspondant à une occupation équivalente, supérieure à 4 calculée d'après la surface d'un carré mobile axé sur la canalisation de côté de 200 mètres, sans toutefois dépasser 40.
B2 = Secteurs situés à moins de 75 mètres d'un établissement recevant du public assujéti aux règles de protection contre les risques d'incendie et de panique ou d'un établissement rangé pour risque d'incendie ou d'explosion dans la 1ère classe des établissements dangereux.
- Secteurs compris dans le domaine public national ou départemental.
- Zones Industrielles - Z.A.C.
- Agglomérations, dès lors que la densité de logements est supérieure à 40.

EL7 Alignement
① R.D. 140 ② R.D. 540 ③ CHEMIN COMMUNALE

I1BIS Hydrocarbures Liquides
Protection des pipe lines
Pipe - lines : Cambrai - Dunkerque
Cambrai - Dunkerque

T5 Relations Aériennes Servitude de Dégagement.
Aérodrome de Cambrai - Niernigies
Arrêté du 23/08/1973
T4 - Balise de signalisation
Les servitudes T4 des Balises de signalisations sont incluses dans la servitude de dégagement T5
Aérodrome de Cambrai - Epinoy
Arrêté du 07/05/1981
Les servitudes T4 des Balises de signalisations sont incluses dans la servitude de dégagement T5

T7 Installations particulières à l'extérieur des zones de dégagement.
Commune située dans les limites d'un cercle de 24 km centré sur les aérodromes de Cambrai Epinoy et de Cambrai Niernigies

PT1 Protection des Centres Hertzien contre les Perturbations Electromagnétiques
Station Hertzienne B.A. 103 AERODROME DE CAMBRAI EPINOY voir plan

PT2 Protection des Centres Hertzien contre les Perturbations Electromagnétiques
Station Hertzienne B.A. 103 AERODROME DE CAMBRAI EPINOY Centre d'émission (point J) voir plan

Protection des Faisceaux Hertzien contre les Obstacles (PT2)
Radar SRE NG AERODROME DE CAMBRAI EPINOY Rayon maximum R = 5000 m voir plan

INT1 Cimetières civils
Nb : cette bande de protection (100m) ne s'applique qu'aux cimetières civils transférés ou agrandis.

Cimetières militaires
● Cimetière militaire canadien
● Cimetière militaire britannique

